

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

N° d'entreprise : 202 508 878

***26012470*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****16 -01- 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**N° d'entreprise : **202 508 878****Nom**

(en entier) :

**INTERCOMMUNALE D'ŒUVRES MEDICO-SOCIALES
DES ARRONDISSEMENTS DE TOURNAI-ATH-MOUSCRON
ET CANTONS LIMITROPHES.**

(en abrégé) :

I.M.S.T.A.M.Forme légale : **SC**Adresse complète du siège : **RUE DU VIADUC 52 0 7500 TOURNAI****Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS**Extrait du Procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'IMSTAM DU
14 JANVIER 2026 sous la Présidence de Mme Adeline CAPART

(...) 8. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale en faveur de Madame Adeline CAPART, Présidente de l'IMSTAM, domiciliée à Rue du Rieu 79 à 7730 LEERS-NORD, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'AG extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9h00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7 à savoir :

- Prise de connaissance du Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations (documents : délibération des Conseils Communal et de CPAS de Ellezelles - Extrait du PV du CA IMSTAM du 15/10/2025 - Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025)

- Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la Commune et le CPAS de Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973.52 €) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible

- Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2.48 € chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire

- Agrément de la Commune et du CPAS de Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires

- Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises

- Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires

- Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Notaire Camille Delvaux, rue Albert 1er, 39 à 7740 Pecq pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

Mme la Présidente précise qu'elle a changé d'adresse depuis l'envoi de la convocation à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à Madame Adeline CAPART, Présidente de l'Imstam, domiciliée à Place de la Victoire 1 à 7730 ESTAIMPUIS, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'AG extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9h00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7 par :

- 28417 actions « pour » soit	96.49	%
- 0 actions « contre » soit	0.00	%
- 1034 actions « abstention » soit	3.51	%

Ladite délégation de pouvoirs sera publiée au Moniteur belge.

(...)

Pour extrait conforme,

Tournai, le 14 janvier 2026

La Présidente,

Adeline CAPART

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).